



Aureille

INFOS

N°84 OCTOBRE 2022
Bulletin d'information municipale



LA DÉSOLATION...

Lundi 22 août, 15h53, une épaisse fumée noire assombrit le ciel au nord du village.

Dix-neuf ans après le dernier incendie ayant frappé la commune, le massif est de nouveau la proie des flammes. Les souvenirs et les images apocalyptiques de l'incendie de 2003 refont surface.

Pourtant, rien ne sera comparable. Car, ce jour-là, par miracle, aucun incendie notoire n'est à déplorer sur le territoire national. C'est donc grâce à un dispositif aérien exceptionnel (2 dash8, 8 canadiens, 4 hélicoptères) et de nombreux moyens terrestres que le feu fût rapidement maîtrisé.

Si tout porte à croire que ce départ d'incendie est bien d'origine humaine, l'enquête n'a pas permis à ce jour de déterminer s'il s'agit d'un accident ou d'un acte criminel.

Jeudi 25 août, 18h, le feu est déclaré éteint. Le bilan définitif fait état de 117 hectares incendiés. C'est toujours 117 hectares de trop, mais le bilan aurait pu être tellement plus lourd.

Alors, relativisons. On est bien loin des 1500 hectares brûlés en 2003 ou des autres 1500 hectares incendiés sur le Massif de la Montagnette le 14 juillet dernier.

Certes, l'heure est à la désolation, et le massif doit à nouveau panser ses plaies. Mais nous avons évité le pire.

La Municipalité remercie en premier lieu les soldats du feu venus de toute la région et qui ont lutté sans faille, 3 jours durant, pour préserver nos Alpilles.

Elle tient également à saluer et remercier l'ensemble des communes voisines, le Parc Naturel Régional des Alpilles et le Conseil Départemental pour leur présence et leur soutien moral.

Mais elle n'oublie pas les femmes et les hommes qui ont été là, sur le terrain, nuit et jour. Enormes remerciements aux services techniques, au personnel communal, aux élus, aux membres du CCFP qui ont accompli un travail fantastique, et aux nombreux administrés qui ont spontanément proposé leur aide à la cellule de crise installée à la salle de la Grand-Terre.

Face à la difficulté, Aureille aura su, une fois de plus, faire preuve de solidarité et d'entraide.

Soyons fiers de ça.



JUMELAGE AUREILLE-CARISIO

La fin d'une belle histoire...

C'est la gorge nouée et les larmes aux yeux qu'a été prononcée le mardi 6 septembre 2022, à Carisio, en présence des deux délégations et d'un commun accord, la fin du pacte de jumelage entre nos deux communes.

Malgré l'émotion et la tristesse que suscite cette décision, il faut tirer un bilan exceptionnel de ces 35 années de jumelage. Ce pacte a fait preuve d'une longévité incroyable, bien plus que la vie d'un jumelage ordinaire et de cela, toutes celles et tous ceux qui ont participé et se sont investis dans cette belle aventure peuvent en être fiers.

1987-2022

Difficile de résumer en quelques lignes 35 ans d'amitié et d'émotions partagées.

Tant de choses ont été vécues. Tant d'événements ont émaillé cette belle histoire collective. Tant d'accolades et de larmes versées à chaque départ. Tant de bras ouverts à chaque retrouvaille...

Rendons hommage aux premiers magistrats de nos deux communes qui ont permis à ce jumelage de voir le jour et de perdurer au fil des ans. Saluons, côté italien, Luciano PALADINI, Giorgio FORMAGNANA, Claudio COSTANZO et Pietro PASQUINO et côté français Aimé GUILLAUMIER, Marcel GUILLAUMIER, Régis GATTI et Lionel ESCOFFIER.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'investissement sans faille du Club de Jumelage, soutien indéfectible de la Municipalité et porté successivement au long de ces décennies par Lucien CROUZET, Jacky AUPHAN et Ghislaine PERTUIT. Les remerciements de la municipalité vont à toutes les familles du village et aux nombreux bénévoles de l'association qui se sont succédés et ont permis d'entretenir cette affection réciproque et ce plaisir mutuel à nous retrouver.

C'est la fin d'une belle histoire, même si elle ne s'arrête pas vraiment. Car rien n'effacera les liens forts qui unissent à jamais les familles aureilloises et carisiennes.

L'amitié est là, et elle le restera.



› **Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission :**

Mme Anne EECKHOUT, élue sur la liste « Aureille Autrement », a présenté le 5 avril 2022 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque raison que ce soit ».

Le Maire a pris contact avec M. Jean-Pierre MALÈS afin de lui signifier son droit à intégrer le conseil municipal en lieu et place de Mme Anne EECKHOUT. Ce dernier lui a fait savoir qu'il n'entendait pas exercer son rôle de conseiller municipal.

Contact a donc été pris auprès de Mme Marie-Thérèse SERGI, suivante sur la liste « Aureille Autrement », a donné son accord pour intégrer le Conseil Municipal. Conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Marie-Thérèse SERGI est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour et Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles est informée de cette modification.

› **Modification de la composition des commissions municipales suite à démission**

› **Adhésion de la commune au groupement de commandes porté par le SMED pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

› **Charte d'engagement des communes du projet alimentaire territorial**

› **Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) 2014/2016 – Actualisation de la tranche 2016**

› **Modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles**

› **Adhésion de la Commune d'Aureille au Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux**

› **Personnel Communal : Mise à jour des effectifs**

› **Demande de subvention à la Région Sud pour des travaux de sécurisation des abords de l'école élémentaire :**

La Municipalité considère comme primordiale la sécurité aux abords des écoles.

Compte tenu des remarques émises par les parents d'élèves ou des demandes individuelles émises par les administrés concernant la sécurité aux abords de l'école élémentaire, il a été envisagé une part de dépenses d'investissement à des travaux de sécurisation.

Il a été évalué que lors des entrées et sorties d'école, les véhicules circulant et/ou accédant au parking de l'église provoquent une situation d'insécurité.

Qui plus est, certaines pratiques de stationnement (stationnement à cheval sur le trottoir) gênent la circulation autour de la place, obligeant les piétons à utiliser la chaussée.

Des aménagements provisoires aux abords de l'école ont eu lieu en début d'année. Ils conduisent à procéder rapidement à des travaux d'aménagement, afin :

de sécuriser en premier lieu les abords de l'école élémentaire en limitant la circulation des véhicules dans cette zone : l'entrée/sortie du parking sera déplacée,

- › de sécuriser le cheminement et la traversée des piétons, plus particulièrement ceux des enfants,
- › de limiter le stationnement anarchique des véhicules par la mise en place de potelets,
- › de favoriser la circulation « douce » par la mise en place d'arceaux vélos.
- › Les travaux seront confiés à l'entreprise LTP – Les Terrassements de Provence, sise à Salon-de-Provence et spécialisée dans les travaux de terrassement courants.

Le coût de ces aménagements a été évalué à 14 400 € HT soit 17 280 € TTC.

Le plan de financement sera le suivant :

Région Sud aide sollicitée au taux de 50%	7 200,00 € HT
Participation restant à la charge de la commune 50%	7 200,00 € HT

› **Attribution de marché concernant l'aménagement d'une aire de gym/fitness au complexe sportif Aimé GUILLAUMIER :**

Dans le cadre de son plan d'investissements 2022, la commune a prévu des travaux d'aménagement d'une aire de gym/fitness en plein air implantée au complexe sportif Aimé GUILLAUMIER.

Pour réaliser ce projet, la mairie a lancé une consultation à laquelle trois entreprises ont répondu : AIRFIT, QUALI-CITÉ et DESIGN SOL DECOR.

Après analyse des offres, la proposition répondant au mieux aux besoins de la collectivité a été établie par l'entreprise QUALI-CITÉ MÉDITERRANÉE, sise 170 Rue Pierre-Gilles de Gennes 83210 LA FARLÈDE, et ce pour un montant de 36 477,10 € HT soit 43 772,52 € TTC.

Pour mémoire, pour réaliser ce projet, la commune a obtenu en 2020 auprès du Conseil Départemental une subvention de 70% dans le cadre des travaux de proximité, et ce pour un montant de 23094,16 € HT.

Souscription d'un Prêt Relais auprès du Crédit Agricole Alpes Provence - Travaux d'investissement en cours

› **Approbation de la Charte 2023-2038 du Parc naturel régional des Alpilles**

› **Remboursement de frais de déplacement**

› **Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement de la Place du 8 mai 1945 :**

La récente construction d'une salle de réunion devant les Arènes municipales « André Soler », située Place du 8 mai 1945, nécessite que des aménagements soient effectués au niveau du parking de la place afin de faciliter le stationnement et la circulation des véhicules, et de sécuriser la circulation des piétons.

Ces aménagements auront également pour vocation à rendre ce lieu de mémoire et de souvenirs plus propice à la commémoration par une mise en valeur de la stèle.

Les travaux seront confiés à l'entreprise LTP – Les Terrassements de Provence, sise à Salon-de-Provence et spécialisée dans les travaux de terrassement courants.

Le coût de ces aménagements a été évalué à 45 730 € HT soit 54 876 € TTC.

Pour la réalisation de ces travaux, il est opportun de solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône, une subvention de 70% du montant HT des travaux.

Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 70%	32 011,00 € HT
Participation restant à la charge de la commune 30%	13 719,00 € HT

› **Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles :**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre ancien d'Aureille, des travaux d'aménagement des voiries d'accès et réseaux sont nécessaires : *Place du Château - Rue du Château - Rue de la Poste - Rue de la Mairie - Rue du Castellans - Rue du Four - Rue du Lavoir - Rue de la Fontaine - Rue de la Savoie - Place du Lavoir - Rue du Moulin.*

Pour cela, il convient de passer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Vallée des Baux -Alpilles (CCVBA) qui interviendra sur les travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que le réseau pluvial (hors pluvial surfacique).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ladite convention.

› **Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023**

› **Amortissement des immobilisations**

› **Convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental – Dispositif « Provence en Scène » 2022/2023 :**

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône propose aux communes de moins de 20000 habitants un dispositif culturel dénommé « *Provence en Scène* » (anciennement « Saison 13 ») leur permettant au travers d'un catalogue de spectacles portés par des équipes artistiques professionnelles résidant dans les Bouches-du-Rhône, de faire de l'action culturelle un élément central du développement local et d'offrir une programmation riche et variée. A travers ce dispositif, la commune bénéficie d'une aide financière du Conseil Départemental sur la base de 70 % ou 80 % du coût du cachet artistique.

Le Conseil Municipal décide la signature de la convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental pour la saison 2022/2023.

› **Personnel Communal : Création d'un emploi pour besoins occasionnels – Période du 30 août 2022 au 07 juillet 2023**

› **Personnel Communal : Création d'un emploi pour besoins occasionnels – Période du 09 juillet 2022 au 31 juillet 2023**

› **Personnel Communal : Création d'un emploi pour besoins occasionnels – Période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022**

› **Convention de mise à disposition d'agents de Police Municipale et de leurs équipements :**

Afin de remédier aux difficultés que la commune connaît face à la gestion d'un service de police municipal, le législateur a prévu la possibilité de mise à disposition, permettant de mutualiser ces services avec ceux d'une autre commune.

Les communes d'Eyguières et d'Aureille entretiennent une relation de collaboration constructive.

La mise à disposition de la Police Municipale d'Eyguières est instituée par voie de convention conclue entre les deux communes intéressées, après délibération de leur Conseil Municipal respectif.

La convention précise les modalités d'organisation et de financement de la mise à disposition des agents de la commune d'Eyguières et de leurs équipements.

Par 14 voix « Pour » et 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte le projet de convention.

APPROBATION DE LA CHARTE 2023-2038 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

L'instant était solennel. Le jeudi 8 septembre 2022, le Conseil Municipal d'Aureille, en présence d'Eric BLOT, Directeur du Parc, et Marie-Laure THAO, Chef de projet révision de charte, a approuvé à l'unanimité la Charte 2023-2038 du PNR des Alpilles.

Cette approbation unanime conforte l'adhésion de la commune au syndicat mixte de gestion du Parc et son implication forte au sein de cette structure.

Le Parc Naturel Régional des Alpilles a été classé en janvier 2007 pour une période de 12 ans. Le label a été depuis porté à 15 ans par la loi biodiversité de 2016, puis prorogé jusqu'en 2023 à la suite de la pandémie COVID 19.

Composé de 16 communes à sa création, le projet de Charte révisée du PNR des Alpilles est établi aujourd'hui sur un périmètre de 17 communes et 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

C'est un territoire rural, vivant, habité, qui subit des mutations. Changements climatiques, nouvelles pratiques agricoles, gestion des ressources, développement du tourisme, évolutions démographique et sociétale, font partie des grands défis qui ont guidé les réflexions dans la construction du projet pour agir avec efficacité et répondre au mieux aux aspirations des habitants et des visiteurs. Ce travail a permis d'identifier quatre grandes ambitions pour les Alpilles, fondements du projet :

- Préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles
- Cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme
- Accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles
- Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines

Ces quatre lignes directrices sont déclinées en orientations et actions concrètes qui constituent la future Charte du Parc naturel régional des Alpilles, fixant les engagements du Parc face aux enjeux du territoire pour les 15 prochaines années. Tous répondent aux souhaits des habitants du territoire sur l'avenir auquel ils aspirent pour les 15 prochaines années :

Quelles Alpilles voulons-nous en 2038 ?



Aureille **INFOS**

AMÉNAGEMENT DES RUES DU CENTRE ANCIEN (PHASE 1)

La commune a lancé le projet de rénovation des places et des rues du centre ancien. Si les rues des Pontins et de la Marmitonne ont déjà fait l'objet de travaux de rénovation il y a quelques années, la majeure partie du centre ancien reste à traiter.

Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication, réfection des réseaux souterrains d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, aménagement des espaces urbains, places et voiries, végétalisation, de nombreux sujets sont à prendre en considération.

Par ailleurs, de part les compétences qui leur sont allouées, la Commune, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) et le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) sont amenés à travailler de concert. Ce sont de nombreux acteurs qui doivent contribuer ensemble à la réussite du projet.

Compte tenu des sommes en jeu (le projet global étant estimé à 1,8 millions d'euros), il sera nécessaire d'étaler ces dépenses sur plusieurs années, en fonction des subventions qui seront accordées et de la trésorerie de la commune. Rappelons que lorsqu'une subvention lui est accordée, la commune doit d'abord régler les factures aux entreprises, puis se faire rembourser en fonction du taux de subvention accordé. En résumé, la commune doit donc « faire l'avance ».

Dans un premier temps, ce sont la Place du Château, la Rue du Château, la Rue de La Poste, la Rue de la Savoie et la Rue du Castellas qui seront concernées.

Les premières études ont été lancées et les travaux devront être réalisés en 2022.

Des réunions de présentation aux habitants seront programmées, et les riverains concernés recevront les informations nécessaires au bon déroulement du projet. Certes, ces travaux occasionneront une gêne inévitable et la municipalité fera tout ce qu'il est possible de faire pour la limiter au maximum. Elle compte néanmoins sur la compréhension de tous pour qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions.

IL Y A 80 ANS, AUREILLE AU CŒUR DE L'HISTOIRE...

Les débuts de la Résistance unifiée en France sont marqués par l'action de Jean Moulin qui a réussi le tour de force de fédérer l'ensemble des groupes de la Résistance intérieure en zone Sud.

Il est en revanche peu connu que Jean Moulin a commencé sa mission, sur ordre du Général De Gaulle, par un parachutage dans les Alpilles durant la nuit du 1er au 2 janvier 1942 avec deux compagnons d'armes : son radio Joseph Monjaret et son officier d'opérations Raymond Fassin.

Pour sa mission, la zone initiale de parachutage choisie par Jean Moulin se situe sur le secteur «Les Plaines» à l'est de sa propriété «Le Mas de la Lèque» acquise avant-guerre sur la commune d'Eygalières.

Suite à la difficulté pour les pilotes à trouver la zone initiale non balisée, le parachutage de l'équipe et de son matériel radio se fera à l'aveugle à une distance de plus de 15 kilomètres du point prévu.

Depuis 1942, le lieu de parachutage évoqué dans tous les écrits est celui des «Anciens Marais des Baux» entre Fontvieille et Mouriers.

Soucieux de connaître la vérité et l'endroit exact de ce parachutage, des nouvelles recherches ont récemment été effectuées dans les archives.

C'est durant ces recherches que deux rapports de Gendarmerie de la brigade d'Eygalières ont été découverts par deux historiens passionnés. Ces derniers nous permettent d'affirmer que Jean Moulin n'a pas touché le sol de France dans les «Anciens Marais des Baux» mais sur Aureille et plus précisément dans le quartier «Les Fillioles».

Le premier rapport du 6 janvier 1942 évoque la découverte par des chasseurs de Châteaurenard d'un parachute camouflé complet sur la commune d'Aureille. Il a été trouvé 3 jours après le parachutage caché dans des roseaux.

Les gendarmes précisent qu'un morceau de papier quadrillé, provenant d'un carnet de notes, a été retrouvé dans une poche du sac à parachute avec l'inscription au crayon «MAINMAST».

La signification de ce nom «MAINMAST» n'évoquait rien à l'époque pour les gendarmes mais aujourd'hui avec toutes les informations connues sur la préparation du parachutage de Jean Moulin, on sait que les noms de codes utilisés pour la mission étaient ROBERT, MAINMAST A et PERCH. Il semble même que c'était en fait les pseudos de trois hommes de la mission avec comme correspondance ROBERT pour Jean Moulin, MAINMAST A pour Joseph Monjaret et PERCH pour Raymond Fassin.

Les chasseurs ont donc découvert le parachute du radio de Jean Moulin.

Le deuxième rapport du 28 janvier 1942 est plus précis, il indique le quartier «Les Fillioles» comme le lieu de découverte des objets suivants la veille, le 27 janvier :

- Un parachute complet,
- Un havresac avec la monture d'un deuxième parachute,
- Un casque en caoutchouc de parachutiste,

- Une plaque de caoutchouc de 50cm de longueur, 40cm de largeur et 5cm d'épaisseur.

Comme dans le premier rapport, les objets étaient cachés dans des roseaux.

Autre information intéressante, les objets découverts se trouvaient à quelques centaines de mètres du premier parachutage, objet du rapport du 6 janvier 1942.

Voilà suffisamment d'éléments prouvant le parachutage de Jean Moulin au quartier «Les Fillioles» : **La mission clandestine en France de Jean Moulin a donc commencé sur la commune d'Aureille.**

Revenu vivant de déportation et seul survivant du groupe, Joseph Monjaret indique dans ses témoignages d'après-guerre qu'il est retourné début février 1942 sur le lieu de son parachutage pour récupérer la radio enterrée dans la nuit du 1 au 2 janvier 1942. Retrouvée et remise en état après son séjour dans la terre et l'humidité, elle sera utilisée dans le grenier du presbytère de Caderousse pour envoyer vers Londres les premiers messages de Jean Moulin.

En janvier 1942, les traces du parachutage de Jean Moulin n'ont donc pas toutes été découvertes par les chasseurs et les gendarmes.

Voilà vraiment des questions et recherches passionnantes à poursuivre même 80 ans après les faits.

Des habitants d'Aureille ont-ils su à l'époque que quelque chose s'était passé au quartier «Les Fillioles», des objets ou traces du parachutage ont-ils été découverts dès 1942 ou après la guerre ?

Toute précision nouvelle ou information inconnue est la bienvenue.

En accord avec les descendants de la famille de Jean Moulin, la mise en place d'une plaque ou d'un panneau sur les lieux même du parachutage ou à proximité est envisagée.

Il est important de replacer Aureille dans l'épopée de la vie de Jean Moulin et d'informer les visiteurs de ce parachutage historique sur le quartier «Les Fillioles».

Pour tout contact ou nouvelles informations, vous pouvez directement contacter la mairie ou Mr Benoit Senne (benoit.senne@gmail.com).



Les Chiffres

176

C'est le nombre total d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2022-2023; la répartition se faisant de la façon suivante : Ecole maternelle : 57 enfants (56 en 2021/2022) - Ecole élémentaire : 119 enfants (110 en 2021/2022) - Pour information, les effectifs des 5 dernières années étaient de : - 157 (2017/2018) - 155 (2018-2019) - 160 (2019-2020) - 173 (2020-2021) - 166 (2021-2022)

7

C'est le nombre d'heures d'extinction de l'éclairage public à compter du 1^{er} novembre 2022, soit de 23h00 à 6h00.

1100

C'est le nombre de sandwiches qui ont été confectionnés par les élus et les bénévoles à la salle de la Grand-Terre pendant la durée de l'incendie. Un grand merci à toutes et à tous pour leur engagement et leur disponibilité.



57

C'est le nombre de points lumineux à LED qui ont été installés en 2022 en remplacement des luminaires les plus anciens et les plus énergivores de notre parc d'éclairage public. Avec la mise aux normes des dix armoires de commande, cette opération correspond à la première tranche de la rénovation complète de notre éclairage public planifiée sur 5 ans.

En 2026, notre réseau d'éclairage public sera entièrement équipé de luminaires LED, avec une gestion centralisée en mairie et un centre du village sous détecteur de mouvement.

VISITE BIODIV'TOUR À VILLES-SUR-AUZON

Les nombreuses démarches et projets environnementaux entrepris ces dernières années par la municipalité du village de Villes-sur-Auzon lui ont permis d'accéder au label convoité de « Capitale Régionale de la Biodiversité ».

Dans le cadre du dispositif Biodiv'Tour proposé par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), la commune d'Aureille a souhaité rencontrer les élus de ce charmant village de 1300 habitants, blotti au pied du Ventoux.

Le dispositif Biodiv'Tour permet aux élus et techniciens d'une commune de découvrir des villes, villages ou intercommunalités qui ont fait de la biodiversité un axe fort de la transition écologique, économique et citoyenne, mais également de l'attractivité de leurs territoires.

La commune d'Aureille est aujourd'hui dans cette démarche et il semblait donc naturel de partir à la rencontre de ce village qui, par bien des atouts et des si-

mitudes, ressemble au nôtre. Comme notre commune, Villes-sur-Auzon est d'ailleurs labellisé TEN, « Territoire Engagé pour la Nature ».

C'est donc le lundi 19 septembre qu'élus et techniciens de la commune ont fait le déplacement à la rencontre des élus de Villes-sur-Auzon et d'une chargée de mission du tout récent Parc Régional du Ventoux. S'étaient joints également à notre visite des élus des communes des Baux et de Saint-Etienne-du Grès.

Cette journée, en présence du Maire Frédéric ROUET et de ses adjoints, fut des plus sympathiques. Elle restera comme un beau moment d'échanges et de partage, une expérience enrichissante et motivante pour la concrétisation des nombreux projets environnementaux initiés par la commune.



Aureille INFOS

POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

La Préfecture des Bouches-du-Rhône a validé, fin août, le principe de création d'une police municipale intercommunale entre notre commune et celle d'Eyguières.

Cette collaboration, une première au niveau départemental, vise à renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire communal et à apporter un service de proximité aux Aureillois qui faisait défaut depuis le reclassement pour convenance personnelle de notre ASVP.

En collaboration avec la gendarmerie, les policiers municipaux, sous la responsabilité du Maire, assureront des missions telles que le respect des règles de stationnement, effectueront des rondes quotidiennes sur la commune, veilleront et interviendront dans les conflits de voisinage, assureront le cas échéant une sécurisation lors des entrées et sorties des écoles, et seront amenés à intervenir lors des manifestations culturelles et sportives.

Les Conseils Municipaux des deux communes ont validé cette collaboration. Cette police municipale intercommunale sera opérationnelle dès que la convention entre les deux municipalités sera signée. Elle prendra effet vraisemblablement au 1^{er} janvier de l'année prochaine.

La commune d'Eyguières assurera la gestion du personnel et des moyens matériels de cette police intercommunale. En retour, la commune d'Aureille devra s'acquitter d'une contrepartie financière qui n'excèdera pas 40 000 euros par an.

Cette convention sera signée pour une durée d'un an. Elle sera renouvelable et réajustable chaque année en fonction des actions réellement effectuées.

Coup de Coeur



On entend trop souvent que nous vivons dans une société individualiste où le partage et la solidarité sont de moins en moins présents ; ce n'est pas le cas chez nous à Aureille. Et aujourd'hui, nous souhaitons prendre un moment et dire un grand MERCI à Jeanine MULNET pour son implication au sein de l'ADMR durant 15 ans.

Elle a joué un rôle primordial au bien-être de nos anciens ainsi que de leurs familles et de cela, nous lui en sommes très reconnaissants.

BONNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE !

RENTRÉE DES CLASSES 2022/2023

Cette année, la composition des classes est la suivante :
3 classes à l'école maternelle. Chaque enseignante est accompagnée d'une aide ma-
ternelle.

- Mme Sophie ROUCOUSE (petits/moyens) accompagnée par Nathalie PONS.
 - Mme Blandine ARNOUX (petits /moyens) accompagnée par Christine REGINATO.
 - Mme Rébecca PELISSIER (grands) accompagnée par Nadine MAUDUIT.
- 5 classes à l'école élémentaire :

- Mme SIRIEIX (CP)
- Mme PONCE (CE1)
- Mme SIMON (CE2)
- Mme BALDIT (CM1)
- Mme BRESSIEUX (/CM2)

Nous leur souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.



Petite et Moyenne Section 1



Petite et Moyenne Section 2



Grande Section



ep



CE1



CE2



CM1



CM2



FRIMOUSES
ET P'TITES CANAILLES
DU 21 MAI 2022



FÊTE VOTIVE 2022



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché s'agrandit et s'installe sur l'Avenue Mistral

Depuis le jeudi 6 octobre, le marché hebdomadaire du jeudi matin a pris ses quartiers sur l'Avenue Mistral, fermée pour l'occasion.

Cette décision prise par la Municipalité répondait aux souhaits de nombreux administrés qui souhaitaient voir le marché se développer ainsi qu'à la demande d'exposants désireux d'intégrer notre marché local.

Cette délocalisation du marché est en période de test. Il ne tient qu'aux adminis-

trés, par leur présence et leur fidélité, de faire que ce marché s'installe définitivement et, pourquoi pas, se développe.

Quelque soit l'issue de ce dossier, la Municipalité tient à remercier l'ensemble des exposants et le public venu nombreux qui ont fait de cette « première » une belle réussite.

Nous ne le répèterons jamais assez : Faisons vivre notre village, nos commerçants et notre marché local !



AIRE DE FITNESS ET GYM EN PLEIN AIR



Quelques mois après l'inauguration du skate-park au complexe sportif Aimé Guillaumier, la municipalité « enchaîne » avec l'implantation d'une aire de fitness et gym en plein air.

A peine installée, la structure rencontre un franc succès. La municipalité tient toutefois à préciser que l'utilisation de cette aire de fitness est interdite aux personnes de moins de 14 ans et de taille inférieure à 1,40m.

Que vous soyez seul ou en groupe, profitez d'un entraînement personnalisé en téléchargeant l'application Freetness Energy et laissez-vous guider. Suées garanties !

Deux autres projets, dont un est actuellement à l'étude, viendront parachever ce nouvel espace de détente et de sport : l'implantation d'un city-stade et d'un parcours de santé.

Aureille INFOS

SERVICES CIVIQUES



Nous sommes Julia et Ange, les deux volontaires en service civique à Aureille depuis plus de trois mois maintenant. Nous sommes respectivement en Master de Philosophie à l'Université Lyon III et en Master d'Affaires Publiques à Sciences Po Paris, et nous avons choisi de faire une année de césure dans nos études pour nous enrichir de nouvelles expériences et

approfondir nos projets professionnels.

Notre service civique à Aureille est divisé en trois missions principales:

La première est la création d'un sentier de randonnée mettant en valeur les producteurs locaux aureillois, projet déjà commencé par Léo et Lola, nos prédécesseurs. Un tracé avait déjà été décidé avant notre arrivée, et nous

avons donc balisé et finalisé celui-ci. Un prospectus présentant cette balade ainsi que tous les producteurs se situant sur le chemin a de plus été réalisé et imprimé.

Notre deuxième mission est la valorisation du patrimoine aureillois. Pour cela, nous avons pour les journées du patrimoine les 17 et 18 septembre ressorti l'exposition "Aureille d'Hier et de Demain" réalisée par Léo et Lola et que nous avons exposée à l'église. Des visites commentées sur l'histoire de l'église ont également été proposées par Jeanine et Jean Mulnet.

Nous participons également à la mise en place d'un projet de livre photographique sur la vie du village, ayant pour thème les forces vives actuelles du village et incluant également des figures importantes du passé. Nous travaillons pour cela avec le photographe Patrick Stantina, habitant du village.

Notre dernière mission consiste en

l'animation des jardins partagés se situant à l'ancienne gare du village. Nous travaillons donc à organiser des ateliers aux jardins partagés avec les écoles élémentaire et maternelle, ainsi que pour les adhérents de l'association Flour é Poutagié. Nous avons prévu des activités sur le bouturage, la construction d'hôtels à insectes, la création de panneaux explicatifs aux jardins, des activités artistiques et des conférences.

En plus de ces missions, nous préparons aussi des ateliers numériques visant à aider les personnes n'étant pas à l'aise avec l'utilisation des outils numériques. Nous prévoyons des ateliers en groupe et peut-être également des séances en individuel chez l'habitant ; les dates seront affichées dans les commerces du village, tenez-vous informés!

N'hésitez pas à venir à notre rencontre pour échanger avec nous!

Julia et Ange

Aureille INFOS

SOIRÉE THÉÂTRE

C'est de la plus belle des manières que la pièce de théâtre « Une heure et demi de retard » a conclu le samedi 24 septembre la programmation culturelle 2022 proposée par la Commission Culture. Le public venu nombreux a pu apprécier la performance et l'interpré-

tation d'Anne-Marie MICHEL et Philippe ARGUEDAS du Théâtre des Calans (mise en scène Véronique SABATIER).

Cette soirée s'est poursuivie chaleureusement autour du verre de l'amitié où chacun a pu faire part aux organisateurs

de son envie de voir se développer ces soirées théâtrales.

Une bien belle soirée...



En Bref ...

➔ ETUDES DU CEREMA ET DU CAUE

La Municipalité a missionné le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et le CAUE13 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône) pour réaliser respectivement des études (subventionnées par l'Etat) relatives au diagnostic du stationnement public sur la commune et à l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement des espaces publics. Ces deux expertises ont permis à la Municipalité : 1/ de dégager les principales orientations en matière de circulation, de mobilité et de stationnement sur le village, 2/ de déterminer les prochaines actions et travaux à entreprendre sur les quatre prochaines années. Ces futurs travaux porteront sur : - l'aménagement de l'entrée Nord du village, - la réfection de la Rue des Bohémiens, - l'implantation d'un parking paysager au Grand Verger. Ces réalisations s'effectueront en parallèle avec les travaux d'aménagement des rues du centre ancien (voir article en page 3).

➔ UN SELF À LA CANTINE

Depuis fin juin, les élèves ont découvert le nouvel agencement de la cantine scolaire : leur self ! Ce système de self-service permet aux enfants de manger à leur rythme et de les responsabiliser. Ainsi, le personnel dispose de plus de temps pour les accompagner, les aider et les conseiller. Il permet de fluidifier le service, rendant la pause déjeuner plus agréable pour les enfants et pour le personnel. Pour rappel, il y a en moyenne, chaque jour, 130 enfants mangeant à la cantine sur 176 enfants inscrits aux deux écoles.

➔ DES ENSEIGNES AUX ÉCOLES ET À LA SALLE DE LA GRAND-TERRÉ

La Municipalité a confié à la société PIC-BOIS la création et la mise en place d'enseignes sur ces 3 bâtiments communaux permettant désormais une meilleure visibilité pour chacun d'eux. Une belle réussite artistique en tout cas.



➔ VILLAGE FLEURI

La commune est labellisée « Village fleuri 1 fleur ». Pour le maintien de ce label, le jury régional Villes et Villages fleuris doit visiter notre village périodiquement (tous les 3 ans, repoussé à 6 ans en raison de la pandémie). Cette visite est intervenue le 16 septembre 2022. Nous connaissons leur décision en fin d'année.

➔ TRAVAUX DE RÉFECTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La période des vacances scolaires est toujours propice aux travaux dans les écoles. Et c'est de nouveau à l'école élémentaire que les travaux se sont effectués. Après avoir réalisé de gros travaux l'été 2021 dans 2 classes (la création de la 5ème classe et le réaménagement de la classe de CP), 3 classes devaient prendre un coup de jeune ! Ainsi, la société PROVENÇALE DE PEINTURE est intervenue pour la réfection des peintures des trois classes (CE1-CE2-CM1).

➔ RÉAMÉNAGEMENT DU JARDIN PUBLIC

Une table de ping-pong et deux structures ludo-sportives sont venues compléter l'aménagement du jardin public débuté en 2021. Désormais les enfants disposent de plusieurs espaces de jeux dans un même lieu clos.



➔ RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Un nouveau règlement a été arrêté par le Maire concernant le cimetière. Il est disponible en mairie et sur le site de la commune : www.aureille.fr

➔ COMMANDE D'AMANDIERS : REPORT D'UNE ANNÉE

Les amandiers commandés par de nombreux administrés via la commune ne pourront pas être livrés cet automne comme prévu. Le pépiniériste, spécialisé dans la culture des anciennes variétés comme l'Abérane et la Pointue d'aureille, n'a pas pu obtenir cette année une bonne reprise à cause de la météo. La commande est donc reportée en 2023.

Elin d'oeil

Un Aureillois à l'honneur...

Jean-Philippe TANGUY, Aureillois et pilote de la Patrouille de France, a eu la gentillesse d'inviter des élus de la Municipalité à la dernière représentation de la PAF le 5 octobre dernier sur la Base Aérienne 701 de Salon-de-Provence.

Séquence émotion puisque c'était également son dernier vol au sein de la Grande Dame après 4 ans passés au sein de la PAF. Lors de son émouvant

discours, Jean-Philippe reviendra sur son crash de 2019 et a tenu à remercier toutes celles et tous ceux qui l'ont soutenu, aidé et lui ont permis de réintégrer la Patrouille de France pour la saison 2020.

Jean-Philippe TANGUY ne quitte pas Aureille pour autant puisqu'il devient instructeur à l'Ecole de l'Air de Salon. Nous lui souhaitons le meilleur dans sa nouvelle mission.



RANDO-GOURMANDE 2022

Le Samedi 10 Septembre, s'est déroulée notre désormais traditionnelle Rando-Gourmande.

Pour cette seconde édition, les organisateurs avaient décidé que tous les participants partent ensemble. Ainsi, un cortège de 80 randonneurs a longé le canal de Craponne depuis la Tapie jusqu'à la station de pompage des Fiolles.

C'est là que le premier groupe a visité EARL Biosoleil, chez Jean-Yves et Caroline Francart. Les autres participants ont poursuivi le parcours jusqu'à « Les Cabres d'OR...ELIE » ou le second groupe a été accueilli par Aurélie. Le dernier groupe a rejoint Alpilles Miels où Fanny les attendait.

Par la suite, les différents groupes ont bénéficié tour à tour, du savoir-faire et des compétences de ces producteurs passionnés.

Vers 14 heures, tout le monde était de retour à la Tapie où nous attendait l'association de producteurs « Goût'Alpilles » pour nous servir un

repas sous l'ombre des arbres aux sons de la guitare et de la voix de Manu Daubèze.

De nombreuses personnes se sont vues refuser leur inscription au moment de la réservation. La Commission Culture, organisatrice de cette manifestation, est désolée de ne pouvoir accueillir plus de monde, mais les capacités d'accueil des producteurs, du Mas de la Tapie et de nos encadrants limitent le nombre de participants à 80.

Ce nouveau succès nous conforte à renouveler une troisième édition l'an prochain, en changeant sûrement de quartier...

Merci aux personnels techniques et administratifs de la commune, aux membres de la commission culture, aux producteurs, à l'association Goût'Alpilles, à Manu, aux administrés qui ont aidé au rangement et aux participants qui ont fait de cette journée un beau moment de partage et de convivialité.

« La rando-gourmande d'Aureille, quelle belle expérience ! Nous étions très heureux d'accueillir les trois groupes de marcheurs qui ont pu découvrir la diversité de nos productions par une visite (trop!) rapide de la ferme. Le public, souvent averti, a montré de l'intérêt pour les aspects techniques de l'agriculture biologique et les enjeux environnementaux liés à l'alimentation. C'était aussi l'occasion d'expliquer que toute notre ferme est labellisée «Refuge pour La Ligue de Protection des Oiseaux». D'ailleurs, certains oiseaux comme certains insectes sont de formidables auxiliaires de culture. A la fin de la visite, une tarte aux tomates cerises, des toasts au caviar d'aubergine et une infusion de citronnelle ont permis à nos visiteurs de goûter nos produits et de reprendre des forces pour continuer leur randonnée. Merci à tous (organisateur et participants), c'était très sympa et la prochaine fois, on fera goûter les piments !!! »

Caroline et Jean-Yves FRANCCART (EARL BIOSOLEIL)

LE « SENTIER GOURMAND »

Suite au succès rencontré à l'occasion de la 1^{ère} randonnée gourmande, la municipalité se devait de mieux promouvoir ses producteurs locaux.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'un « sentier gourmand » permanent. Ce projet a été confié fin 2021 à nos services civiques Léo et Lola, relayés en juillet dernier par leurs successeurs, Ange et Julia. Ils ont contacté l'ensemble des producteurs situés sur la commune, interviewé les intéressés, puis parcouru le parcours afin de matérialiser le balisage. C'est ainsi qu'a pu être établi le fascicule disponible en mairie et chez les producteurs.

La municipalité tient à mettre en valeur, à féliciter et à remercier nos quatre services civiques pour leur investissement, leur motivation et la qualité du travail obtenu. Sans leur totale implication, le résultat final n'aurait jamais été aussi abouti.

Ainsi, chacun dispose aujourd'hui d'un support lui permettant de parcourir et de découvrir les quartiers des Trébons, des



Craus et des Fiolles, entre les canaux de Craponne et de la Vallée des Baux. Parcours associés à la rencontre de producteurs passionnés qui nous éclairent sur leurs produits commercialisés lors de chaque visite.

Dans un avenir proche, le fascicule sous format PDF et le parcours sous format GPX seront téléchargeables depuis le site internet de la mairie www.aureille.fr

Bonnes randos... et bonnes dégustations !

JEUNESSE AUREILLOISE

La Jeunesse Aureilloise est une association qui a beaucoup animé le village par le passé, mais à cause des études des anciens membres actifs, elle a été délaissée. Mais bonne nouvelle !!! Elle est de retour pour faire de nombreuses manifestations pour notre beau village. L'assemblée générale a élu Jade Escoffier en tant que présidente et Jaume Escoffier comme vice-président, Loan Graziani et Sébastien Solier seront trésorière et vice-trésorier, quant à Mathis Yvrard et Mailou Graziani, ils seront secrétaire et vice-secrétaire. La nouvelle génération espère qu'il y aura le même



engouement qu'à l'époque, ON COMPTE SUR VOUS !!!

Pour nous contacter ou pour être au courant de nos activités :

Jeunesse Aureilloise (Facebook) et @jeunesseaureilloise (Instagram)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Avec la rentrée scolaire, la bibliothèque communale a repris, dès début septembre, ses séances de lecture/emprunt de livres avec chacune des classes de l'élémentaire et de GS de maternelle ; et dès début octobre avec les PS et les MS.

Rappel des horaires d'ouverture au public :

Mardi : 16h30 - 17h30

Mercredi : 15h30 - 17h

Samedi : 14h30 - 16h

En période de vacances scolaires, le vendredi de 16h à 17h.

C'est également la rentrée littéraire. La commune en profite pour faire l'achat des dernières nouveautés. Si un livre ou un document désiré n'est pas disponible, il peut être directement être commandé par la bénévoles de l'accueil à la Bibliothèque Départementale de Prêt des Bouches-du-Rhône.



Etat Civil du 1^{er} mai au 30 septembre 2022

Naissances :

CAURET Timéo.....	21 mai
ETCHART Alba.....	4 juillet
LONG Basile.....	12 août
FLORENT Emma.....	20 août
RUYSSSEN Carla & Gina.....	2 septembre
PELLETIER Léonie.....	24 septembre

Dacs (*) :

MERLO Anthony & JARA Lisa.....	14 mai
DUFOUR Jérémy & PICHARD Inès.....	8 septembre
CALLANDRET Benjamin & SOULOUMIAC Delphine.....	22 septembre
TANGUY Kerian & GUERRIER Antonin.....	23 septembre

Mariages (*) :

FILLAudeau Jérémy & POIRIER Christelle.....	7 mai
DAUTHUEY-LAURENT Régis & ALBERA Céline.....	4 juin
DONADIEU Eric & MOUCADEL Christine.....	4 juin
CARON Vincent & LEOTY Justine.....	16 juillet
DISDIER Romain & TIQUET Sandra.....	23 juillet
BLANC Thomas & MAUDUIT Justine.....	30 juillet
SCHIANO Daniel & ERB Alexandra.....	30 juillet
WAINSTAIN Benjamin & DORSTER Laura.....	27 août

Décès (*) :

BAYOL Alain (82 ans).....	5 mai
GONZALEZ Delphine (50 ans).....	19 juin
PELISSIER Martial (60 ans).....	3 juillet
ALBERT Aimé (85 ans).....	23 juillet

(*) ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune

Tribune des Elus de la Majorité

L'air, l'eau et le feu...

L'été 2022 aura été marqué par des évènements très certainement liés à nos modes de vie provoquant de très fortes émissions de CO2 et générant un réchauffement climatique dont nous voyons les effets aujourd'hui chez nous alors que jusqu'à présent les catastrophes climatiques semblaient ne se produire que dans des contrées lointaines.

L'Air que nous respirons est de plus en plus souvent pollué avec des effets graves en matière de santé publique, qui ont de quoi nous inquiéter. Le micro climat venteux à Aureille n'est pas de nature à nous protéger de ce type de pollution.

L'Eau dont nous avons le sentiment qu'elle ne viendrait jamais à manquer risque de devenir un bien rare et précieux auquel il faudra apporter la plus grande attention.

Les faibles chutes de neige l'hiver dernier conjuguées à une pluviométrie particulièrement faible dans les premiers mois de l'année, n'ont pas permis de reconstituer les réserves des nappes phréatiques et celles des grands réservoirs que sont ceux de Serre-Ponçon et du Verdon.

De nombreux puits à Aureille étaient à sec dès le printemps. Face à la gravité de la situation, l'Etat a dû réglementer de manière drastique la consommation de l'eau des particuliers et des agriculteurs.

Le Feu s'est également rappelé à nous en cette fin d'été caniculaire. L'intervention rapide des Pompiers du SDIS 13 et des Marins-Pompiers de Marseille, soutenus par des moyens aériens massifs, a permis de limiter la superficie de la zone incendiée.

Face à ces constats et la multitude des avis donnés par les plus grands spécialistes internationaux et nationaux, il nous appartient d'agir, chacun à notre niveau, pour faire

en sorte que ces fléaux ne s'aggravent pas.

La municipalité n'a pas attendu l'année 2022 pour mener une réflexion sur les mesures à prendre à court, moyen et long terme afin de réduire son empreinte carbone.

Pour cela, elle sait compter sur l'aide de l'Etat, des grandes collectivités que sont la Région et le Département, mais aussi, à un niveau plus proche, des moyens mis en place par la CCVBA, le SMED et le Pays d'Arles.

C'est ainsi qu'un plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public a été décidé. Les premiers travaux de passage aux Led ont commencé. Il en sera de même pour certains bâtiments communaux une fois les études réalisées. L'extinction de l'éclairage public dont nous avons été des précurseurs dans les Bouches du Rhône en 2016 sera élargie lors du conseil municipal d'octobre.

Il est utile de rappeler que la CCVBA met à la disposition de la commune un ingénieur économiste de flux chargé de réaliser un audit énergétique sur l'ensemble de nos bâtiments communaux et de proposer des solutions techniques permettant de réduire nos factures énergétiques.

Dès le mois d'octobre, la CCVBA met également à la disposition des particuliers une conseillère « Info Energie » afin de les aider à trouver des solutions adaptées pour réaliser des économies d'énergie.

Enfin, la commune mène avec la CCVBA des actions pour améliorer son réseau d'eau potable. Toutes nos démarches sont portées régulièrement à votre connaissance dans ce journal.

Face à ces nouveaux défis, la municipalité est très engagée sur ces sujets, même si le chemin est long et parfois semé d'embûches.

BLOC-NOTES

➔ RECENSEMENT

4^{ème} période de l'année 2022 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période du **1^{er} avril au 30 juin 2006** sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur **16^{ème} anniversaire**.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

➔ PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DU CAUE

Il vous est possible, avant de déposer une DP ou un Permis de Construire, de rencontrer M. Olivier NAVELET, architecte du CAUE qui peut vous conseiller. Cette consultation est entièrement gratuite. Il tient sa permanence le 3^{ème} mardi du mois, de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la mairie au 04.90.59.92.01.

➔ OUVERTURE DU BUREAU INFO ENERGIE SUR LA COMMUNE

Vous souhaitez faire des économies tout en privilégiant les énergies renouvelables ?

En un mot : baisser votre facture !

Vous pouvez désormais bénéficier des conseils personnalisés et gratuits d'une conseillère INFO ENERGIE de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Toutes les demandes de renseignements et prises de rendez-vous se font au 04.90.54.54.53 ou info.energie@ccvba.fr

Permanence en mairie le 1^{er} mardi du mois, de 9h à 12h.

➔ DOSSIER DE SUBVENTION

Nous rappelons que les associations souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement municipale pour 2023 doivent retirer leur dossier en Mairie début décembre et le retourner au plus tard pour le 31 janvier 2023.

PERMANENCES CCAS

Les prochaines permanences du CCAS auront lieu de 9h30 à 12h en mairie: Samedi 5 novembre et Samedi 3 décembre.

➔ GUICHET UNIQUE POUR LES DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Dans le cadre de la modernisation des services publics, vous pouvez déposer sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme via un guichet unique disponible à partir du site internet de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Permis de construire, certificat d'urbanisme ou déclaration préalable... Si le dépôt de dossier est toujours possible au service urbanisme de la commune, il peut également se faire en ligne grâce à la création d'un compte dédié, ce qui vous permet d'y accéder 7J/7 et 24H/24 et de suivre son avancée en temps réel. Un guide est également mis à disposition à l'accueil de votre mairie afin de prendre en main ce nouveau fonctionnement.

Il s'agit d'une démarche plus simple, plus rapide et accessible à tous !

Les informations enregistrées seront disponibles à la fois pour la commune et pour la Communauté de communes qui pourront ainsi avoir un temps de réactivité beaucoup plus performant.

Dans ce contexte, nous vous invitons à déposer vos demandes via un portail dédié à cet effet à l'adresse suivante :

<https://ccvba.geosphere.fr/guichet-unique>

Tribune des Elus de l'opposition

Factures d'électricité, de gaz et (parfois à Aureille de fuel), tout cela s'emballe au détriment de nos portefeuilles !

On ne sait plus trop ce qui provoque ce phénomène mais il devient très difficile de boucler le budget familial même avant la fin du mois.

Ce qui apparaît évident, c'est qu'il faut faire des économies puisque la tendance à la hausse ne semble pas s'arrêter.

Les élus de l'opposition appellent donc à mettre en œuvre dans le village une vaste campagne de sensibilisation par des réunions publiques en direction des habitants. Ces réunions pourraient se tenir avec des spécialistes habilités car il y a trop souvent des « margoulins » dans cette branche.

En effet, rien ne vaut le contact direct d'autant que tout le monde ne maîtrise pas Internet et ses subtilités.

Il en va de même pour les bâtiments communaux.

Au risque de nous répéter, une programmation pluriannuelle nous paraît indispensable pour isoler les locaux, modifier les modes de chauffage, étudier le « rafraîchissement » des locaux comme ceux des écoles et produire de l'électricité sur les toits des installations communales.

Il devient urgent de s'y mettre car ces projets sont longs à mettre en œuvre et à financer.

Corinne SANCHEZ, Gilles AUTEROCHE, Marie-Thérèse SERGI